

BIBLIOMER

Veille bibliographique et réglementaire à l'intention des acteurs de la filière produits de la mer

Bibliomer n° : 49 – Janvier 2010

Thème : 5 – Consommation et marchés

Sous-thème : 5 – 1 Économie de la production

Notice n° : 2010-5102

Ostréiculture et externalités : l'expérience de la baie de Bourgneuf

Oyster farming and externalities: the experience of the bay of Bourgneuf

Le Grel * L. and Le Bihan V.

* Laboratoire d'Economie et de Management de Nantes Atlantique (Lemna), University of Nantes ; IEMN-IAE, Chemin de la Censive du Tertre, BP 52231, 44322 Nantes cedex 3, France ; E-mail : laurent.legrel@univ-nantes.fr

Aquaculture Economics and Management, 2009, 13 (2), p. 112-123 - *Texte en Anglais*

☞ à commander à : l'auteur, l'éditeur ou à l'INIST

◆ Analyse

L'histoire de l'industrie huître française est marquée par une succession de crises de surexploitation dans la plupart des bancs naturels en accès libre. Par conséquent, le système de concessions introduit en 1852 visait plus à gérer les problèmes de congestion de l'espace et de surpêche que le développement de l'ostréiculture lui-même. Une fois la « maîtrise » de l'ensemble du cycle de production acquise dans la seconde moitié du 19^e siècle, des crises majeures telles que des mortalités massives ont continuellement affecté le secteur. Leur occurrence peut s'interpréter en termes de surcharge résultant en des externalités environnementales, c'est-à-dire qu'une pression excessive sur le milieu a entraîné une baisse des performances. Le système de concessions n'assure pas le partage de la ressource et n'est pas suffisant pour coordonner des comportements individuels rationnels, mais inefficaces sur le plan collectif.

Une meilleure connaissance de ces comportements individuels est un préalable à la réflexion sur leur coordination. Dans la baie de Bourgneuf, 400 entreprises, pour la plupart familiales, exploitent 1 000 ha de concessions et vendent environ 10 000 tonnes d'huîtres *Crassostrea gigas* par an. L'article présente une typologie des entreprises établie à partir de données d'enquête. Dans un plan factoriel défini par un axe opposant les entreprises fonctionnant sur un mode familial à celles qui ont une logique plus industrielle, et par un axe de perception des risques, les ostréiculteurs peuvent être classés en trois groupes :

- des entreprises à la logique industrielle, faisant appel à une main d'œuvre salariée et travaillant sur plusieurs bassins (37 % des entreprises) ;
- des entreprises familiales aux débouchés locaux dirigées par des exploitants proches de la retraite, sans dynamique d'investissement (21 %) ;
- de jeunes exploitants dirigeant des entreprises familiales en phase de montée en puissance, saturant leurs parcs (42 %).

Par rapport à beaucoup de typologies basées sur des critères de taille, celle-ci présente l'originalité d'être fondée sur des critères fonctionnels. Ses limites résident dans le nombre restreint des critères ayant présidé à son élaboration, à savoir cinq variables binaires. C'est cependant aussi grâce à ce nombre limité de critères qu'elle fournit une base opérationnelle à l'élaboration d'une modélisation bio-économique du bassin ostréicole actuellement en cours.

Analyse réalisée par : Le Grel L. / Univ-Nantes